



---

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 03 OCTOBRE 2024

---

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 03 octobre à 19h00, le conseil municipal de la commune de Draveil, légalement convoqué le 27 septembre, s'est assemblé dans la salle du théâtre Donald Cardwell de Draveil, sous la présidence de Monsieur Richard PRIVAT, Maire.

Présents : 25

M. PRIVAT, M. ROUSSET, Mme JOURDANNEAU-FORT, M. BATTESTI, M. PHILIPPE, M. GUIN, Mme CHEVEREAU, M. SAINT-JULIEN, M. DAFI, Mme ZOURHDI, Mme HIDRI, M. MABROUK, Mme ALBORGHETTI, Mme CHANARD, M. RAGUENES, Mme MATSA, Mme PAYEUR, M. CHARDEY, Mme BREDIN, Mme BAUCE, M. PAQUET, Mme BELLAY, M. GUIGNARD, M. DAMERVAL, Mme BOERI-CHARLES,

Absents, Excusés, Représentés : 6

Mme DONCARLI représentée par M. BATTESTI, Mme BOUBY représentée par M. PHILIPPE, M. BARRANCO représenté par M. ROUSSET, Mme ARNAUD représentée par M. PRIVAT, Mme TZAREWSKY représentée par M. MABROUK, M. GIOVANNACCI représenté M. GUIN,

Absents, Excusés, non Représentés : 4

M. CHARDONNET, M. BOUILLET, M. LEMAITRE, Mme LANDRAU

La séance a été ouverte à 19h10 sous la présidence de M. PRIVAT, Maire, qui a fait l'appel.

M. MABROUK a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil municipal.

Les décisions ont été portées à la connaissance des conseillers municipaux présents.

M. LE MAIRE - Avant d'aborder l'ordre du jour, je vous informe que nous avons quatre questions du groupe Transition Démocratique, Ecologique et Sociale. Question 1 : Accueil périscolaire, question 2 : Services publics (transports, piscines, cinéma, etc...), question 3 : Pluralisme démocratique et question 4 : Violences au lycée Rosa Parks de Montgeron.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du 03 juillet 2024 par les membres du Conseil municipal.

Puis, il procède à l'ordre du jour.

<b>DCM 24-10-068 Approbation de la charte des ATSEM</b>
---

***M. le Maire donne la parole à M. PHILIPPE***

M. PHILIPPE – On va pouvoir clarifier les missions des ATSEM que je remercie pour leur excellent travail sur cette charte qui a effectivement pris un certain temps mais c'était essentiel de pouvoir faire cette charte dans les meilleures conditions, donc on a 42 ATSEM dont dispose la Ville. Travailler leur positionnement tout au long de la journée de l'enfant à la fois sur le temps scolaire et sur les temps périscolaires. Chacune a pu partager autour de sa vision du métier, ses missions. Ce qui a abouti à un nuage de mots présenté en première page de la charte et représentant le travail collectif des 42 ATSEM. L'inspecteur de la circonscription ainsi que son équipe pédagogique ont validé cette charte en septembre 2023. Elle doit être également à l'ordre du jour du CST qui se tiendra prochainement. Donc, il est demandé au Conseil municipal d'approuver la charte des ATSEM.

Mme BOERI-CHARLES – Le point positif pour nous c'est l'élaboration d'une charte pour définir ce métier clé pour les écoles, les enfants, les professeurs. Maintenant, il y a 2 problèmes sur ce sujet : le 1<sup>er</sup> c'est une question de méthode, c'est que la consultation prévue du CST n'a pas pu avoir lieu. Par conséquent, nous demandons le report du point puisque nous souhaitons que le Conseil s'exprime en aval de la consultation du CST. Et puis un point de fond, la charte est intéressante et recense un certain nombre d'engagements mais il faut rappeler que ces engagements ne sont que des vœux pieux lorsque les moyens humains ne suivent pas. Et la on pense au poste d'ATSEM bien évidemment et également au poste d'AESH puisque la charte relève à juste titre que le travail des ATSEM s'inscrit en complémentarité avec les enseignants et les AESH. C'est pourquoi l'approbation de ce projet de charte nous paraît prématuré. Nous demandons son report et si cela n'est pas accepté, nous voterons contre.

M. PHILIPPE – Dernièrement nous avons reçu les ATSEM lors d'une rencontre au Café Cultures. Nous avons abordé certains points et toutes les ATSEM avaient l'air d'accord avec cette charte.

M. ROUSSET – Juste un petit mot. Cette charte a été élaborée par les ATSEM. En termes de méthode, il faut juste le rappeler. Il y a eu des ateliers qui ont été initiés depuis longtemps. Oui ça a été consulté, ça a été fait avec la Direction de l'Enfance et les ATSEM sur le terrain. Et votre demande de reporter cette application alors que l'on en a besoin, non on doit appliquer cette charte au bénéfice des ATSEM.

M. LE MAIRE – Je tenais à rajouter que la charte a été approuvée par M. l'Inspecteur de l'Académie puisque nous la lui avons présentée. Je dois remercier personnellement M. le Maire adjoint, M. Philippe Régis ainsi que tout le personnel qui a travaillé sur cette charte parce que ça fait depuis longtemps que l'on souhaitait le faire. On l'a fait. Tout le service a travaillé là-dessus en collaboration avec les ATSEM. Je vous remercie grandement pour le travail que vous avez fait pour elles ainsi que pour le bien-être de tout le monde. Merci.

#### **Approuvée à la majorité des suffrages exprimés**

Pour : 27

Abstention : 0

Contre : 4 (M. GUIGNARD, Mme BOERI-CHARLES, M. DAMERVAL, Mme BELLAY)

M. LE MAIRE – J'ai oublié d'annoncer en début de séance que dans mon équipe j'ai modifié 2 délégations et j'ai donné une délégation à Annette CHEVEREAU concernant le CCAS puisqu'elle aura en charge, en tant que conseiller déléguée une partie du CCAS pour aider Madame Arnaud ainsi que Madame JOURDANNEAU-FORT de l'autre côté. Ensuite, M. Thierry BATTESTI passe Maire-adjoint au Sport et Madame Typhaine BOUBY passe Maire-adjoint aux Affaires générales. Voilà la modification que j'ai apportée au sein de mon équipe et je les remercie d'avoir accepté de changer les délégations.

### **DCM 24-10-069 Modification des Règlements de fonctionnement des Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE)**

#### **M. le Maire donne la parole à Mme HIDRI**

Mme HIDRI – Une délibération pour acter de certaines modifications concernant le Règlement des établissements. Comme vous le savez, nous sommes liés avec un contrat avec la CAF sur la Petite Enfance et donc nous avons eu comme c'est fréquemment le cas des visites de la CAF qui nous a donné des précisions sur le règlement de fonctionnement de nos établissements d'accueil. Concernant ces modifications, je vais vous les lister, notamment je vous avais parlé la dernière fois lors des précédentes modifications des changements d'horaire d'ouverture. C'est quelque chose qui avait été vu avec les directrices des différentes crèches et finalement il conviendrait de revenir aux horaires qui étaient prévus à la base. Donc nous revenons à des horaires 7h-19h pour nous permettre cette ouverture étendue sur l'ensemble des établissements. Il y a également la volonté de faire mentionner sur tous les règlements de fonctionnement les conditions de versement de subvention de la CAF à la Ville. Donc ça c'est purement formaliste. Par ailleurs, il est acté au sein des règlements sur les questions de cumul et les questions d'accueil pour les familles en congé parental et sont examinés suivant la situation de la famille. Ça c'est un sujet qui peut revenir assez fréquemment donc c'est dans le règlement. Et puis également, et ça, ça a été une préconisation très forte de la CAF sur la facturation de la présence des enfants dès la première minute en dehors des heures de contrat. De plus, il est indiqué dans le règlement que la semaine de fermeture est à prévoir dans le nombre de semaines de congés

et réservée par les familles. Voilà ces quelques changements sur les règlements de fonctionnement d'établissements d'accueil.

Je tenais à vous donner un ajout à la marge à la page 25, il y a un ajout qui a été apporté au règlement de fonctionnement de la crèche La Ribambelle, la crèche familiale. En fait, il arrive lorsque des assistantes familiales sont absentes, malades, en congé que les enfants soient confiés à une autre assistante de la crèche familiale. Et il a été ajouté dans une structure collective désignée afin de nous offrir encore plus de possibilités de mode de garde alternative en cas d'absence ou de maladie d'une des assistantes de la crèche familiale.

**Approuvée à l'unanimité**

*Pour : 31*

*Abstention : 0*

*Contre : 0*

**DCM 24-10-070 Prêt de salles communales aux associations à titre gratuit**

***M. le Maire donne la parole à Mme JOURDANNEAU-FORT***

Mme JOURDANNEAU-FORT – Comme à l'accoutumée, nous devons passer au Conseil municipal le prêt de salles à titre gratuit et donc en ce cas présent, pour l'association KRIYA.

**Approuvée à l'unanimité**

*Pour : 31*

*Abstention : 0*

*Contre : 0*

**DCM 24-10-071 Prêt de salles aux associations exposant au Château de Villiers à titre gracieux**

***M. le Maire donne la parole à Mme JOURDANNEAU-FORT***

Mme JOURDANNEAU-FORT – Comme vous avez aussi l'habitude maintenant, le Château de Villiers propose de nombreuses expositions. Il est un point central et un écrin à tout ce qui est culturel à Draveil. Et là, nous vous demanderons d'accorder et d'autoriser le prêt pour Amnesty International, sur les ventes de livres annuels qu'il aime faire dans ce château ainsi que pour la société d'Art à Corbeil.

**Approuvée à l'unanimité**

*Pour : 31*

*Abstention : 0*

*Contre : 0*

**DCM 24-10-072 Modification de la tarification applicable à la location de la salle municipale du Cercle Guégan et actualisation du règlement intérieur des salles municipales**

***M. le Maire donne la parole à Mme JOURDANNEAU-FORT***

Mme JOURDANNEAU-FORT – La délibération porte sur la modification des cautions suite aux nombreuses incivilités qui ont conduit effectivement à revoir le montant des cautions puisque les personnes ne font pas le ménage ou ne rendent pas les locaux en état comme elles le devraient. Nous avons décidé de vous proposer l'augmentation d'une caution pour la location à 500€ au lieu de 250€ précédemment ainsi que la caution ménage à 500€ au lieu de 80€. Dans notre tableau, il y a une coquille puisque la gratuité pour la première location de l'année en cours c'est 0€ pour l'association draveilloise et personnel de la Ville et non pas 100€ comme vous avez peut-être sur votre tableau. Mais on avait bien vu avec Madame Bellay de toute manière, que cela ne correspondait pas à des modifications tarifaires mais à des modifications sur le montant des cautions.

**Approuvée à l'unanimité**

*Pour : 31*

*Abstention : 0*

*Contre : 0*

**DCM 24-10-073 Prêt de salles communales aux associations à titre gracieux**

***M. le Maire donne la parole à M. BATTESTI***

M. BATTESTI – Mêmes causes, mêmes effets sur le versant un peu plus différent concernant le COMITE DES ŒUVRES SOCIALES, GYM TENDANCE GYM VOLONTAIRE DRAVEIL, A'TOUS GYM DRAVEIL, MONTABLOC, FLAM91 DRAVEIL, DFC, AMICALE SPORTIVE KARATE DRAVEIL.

***Approuvée à l'unanimité***

*Pour : 31*

*Abstention : 0*

*Contre : 0*

**DCM 24-10-074 Convention fixant les conditions de mise à disposition d'équipements sportifs et du personnel de la piscine Caneton pour l'année scolaire 2024/2025**

***M. le Maire donne la parole à M. BATTESTI***

Mme BATTESTI – Cette convention définit donc les charges et conditions qui s'appliquent à chacune des parties dans le cadre de l'activité aquagym destiné aux séniors draveillois retraités. Elle est organisée au sein même du service des sports depuis des années, ça perdure et c'est quelque chose qui fonctionne très bien. Nous sommes très contents d'accueillir le 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> âge car maintenant on peut aussi dire ça.

***Approuvée à l'unanimité***

*Pour : 31*

*Abstention : 0*

*Contre : 0*

**DCM 24-10-075 Convention pour l'organisation d'activités impliquant la mise à disposition récurrente de professionnels agréés en EPS**

***M. le Maire donne la parole à M. BATTESTI***

M. BATTESTI – Une petite variable, là on est plus à toucher directement dans les écoles pour les enfants car on part du principe, avec l'équipe municipale et Monsieur le Maire bien évidemment, que plus les enfants font du sport, mieux ils se portent en ces temps qui court où l'obésité est galopante un petit peu partout dans le monde. On essaie, avec nos modestes moyens, je dirais, de pouvoir amener du sport un petit peu partout et plus les enfants font du sport, mieux ils se portent au niveau physique et intellectuel.

***Approuvée à l'unanimité***

*Pour : 31*

*Abstention : 0*

*Contre : 0*

**DCM 24-10-076 Subvention exceptionnelle 2024 pour la société nautique de la Haute Seine (SNHS)**

***M. le Maire donne la parole à M. BATTESTI***

M. BATTESTI – SNHS, vieille association draveilloise que tout le monde peut connaître, c'est l'aviron pour faire plus simple. Il y a un contexte juridique et un contentieux très ancien qui date d'une vingtaine d'années concernant le SNHS. La Ville a décidé et le Maire en premier lieu d'allouer une subvention afin que le SNHS perde ses activités. Et j'ajouterais d'ailleurs, sous couvert d'Anne-Marie JOURDANNEAU-FORT qui est à côté de moi, que l'association a aussi perçue une subvention liée à la prise en charge des personnes handicapées au sein de l'aviron. Donc je peux que souligner les efforts aussi bien de la Ville que du Département concernant l'association. Donc voilà pourquoi le Maire a décidé, avec votre validation bien évidemment que nous puissions voter cette subvention de 5 000 €.

MONSIEUR LE MAIRE – Donc c'est la régularisation suite au contentieux qu'il y avait. Nous avons reçu le SNHS ainsi que le propriétaire des lieux. Comme il s'est engagé à laisser continuer le Club le temps que les négociations se fassent, nous versons donc la subvention puisque nous n'étions pas sûr que le Club pouvait rester à l'heure actuelle.

***Approuvée à l'unanimité***

Pour : 31  
Abstention : 0  
Contre : 0

**DCM 24-10-077 Mise en place d'atelier en partenariat avec l'association EPIONE**

**M. le Maire donne la parole à Mme JOURDANNEAU FORT**

Mme JOURDANNEAU FORT – Le Service d'Information Jeunesse de la Ville de Draveil souhaite mettre en place un projet en direction des jeunes qui sont en décrochage scolaire ou sans affectation. Donc il s'agit d'ateliers qui permettent de remobiliser le jeune dans sa scolarité ou dans sa recherche d'emploi. Afin de mener ces ateliers, le Service Information Jeunesse fait appel à une association EPIONE. Alors, cette association, tout comme le SNHS, a reçu un financement du Département pour permettre d'offrir à la Ville de Draveil, des ateliers de coaching vers l'emploi ou vers la formation. Donc les objectifs de ces ateliers consistent en la mobilisation, la dynamisation et le coaching pour les jeunes. Il s'agit de permettre aux bénéficiaires de retrouver confiance en ses propres capacités et compétences intellectuelles, apprendre à identifier et valoriser ses propres qualités et son potentiel pour appréhender le monde professionnel et réaliser ainsi leur propre projet de vie. Ce projet se compose en 2 ateliers mensuels sur 3 mois dont vous avez les dates de novembre à janvier 2025. C'est des demi-journées par mois et vous avez des ateliers qui pourront accueillir de 10 à 15 jeunes avec différentes thématiques. Vous aurez la connaissance de soi, la découverte du potentiel, la confiance en soi, la gestion des émotions, l'amélioration de la relation avec les autres, la communication verbale et non verbale, l'expression orale, l'écoute de soi, la culture, l'optimisme et donc tous les sujets que vous voyez sur votre document. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver ce partenariat avec l'association EPIONE ainsi que la mise à disposition de la salle de spectacle du Café Cultures au-dessus du SIJ pour mettre en place les ateliers bénéfiques à la jeunesse draveilloise.

**Approuvée à l'unanimité**

Pour : 31  
Abstention : 0  
Contre : 0

**DCM 24-10-078 Rapport annuel d'activité du Syndicat Mixte d'Etudes d'Aménagement et de Gestion de la base régionale de plein air et de loisirs « le Port aux Cerises »**

**M. le Maire donne la parole à M. BATTESTI**

M. BATTESTI – L'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales rend obligatoire pour chaque établissement public de coopération intercommunale la communication, au Maire de chaque commune membre, d'un rapport annuel retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant. Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public sont entendus. A ce jour, il nous est parvenu au titre de l'exercice 2023, le rapport d'activité du Syndicat Mixte d'Etudes d'Aménagement et de Gestion de la base régionale de plein air et de loisirs « le Port aux Cerises ». Le rapport sera mis à la disposition du public pendant les 15 jours qui suivent la présentation au Conseil municipal, au service technique.

M. GUIGNARD – Sur le rapport, nous ne pouvons que de nouveau constater que le Département apporte sa contribution trop tardivement. En fait, en retard d'une année. Cela dure depuis plusieurs années. Le Département est donc mauvais payeur. Nous demandons que cela soit rectifié la prochaine année pour que les comptes soient plus clairs à comprendre et que tout rentre dans l'ordre. C'est donc un appel au Président du Département, M. Durovray,

**PREND ACTE : 31**

**DCM 24-10-079 Demande de subvention régionale pour la deuxième phase des travaux d'aménagements cyclables sur l'itinéraire du Réseau Vélo Ile-De-France – Ligne V7**

M. LE MAIRE – Là je vous présente la deuxième phase, le projet des réseaux. Donc là, la deuxième phase concerne l'aménagement des rues du Port aux Dames, Ferdinand Buisson et chemin du Bac de Ris. Sur cette phase, les études d'aménagement sont en cours. Le montant total de l'opération est estimé à 1 107 046,66€ HT. Il s'agit de solliciter l'aide de la Région pour la réalisation des aménagements sur l'itinéraire du réseau vélo Ile-De-France – Ligne V7 - phase 2 - sur les rues du Port aux Dames, Ferdinand Buisson et chemin du

Bac de Ris à Draveil à hauteur de 60% du coût total HT de l'opération, soit un montant estimé de la subvention à 664 228,00€ HT et d'approuver les modalités de financement de l'opération.

Mme BOERI-CHARLES – Ce projet traite l'aménagement substantiel pour les mobilités douces sur notre commune. Parce que les itinéraires adaptés aux vélos ne sont pas seulement agréables, utiles, ils sont même indispensables. Il faut se rappeler que sur le territoire de notre agglomération, le PCAET Plan Climat Air Energie Territorial que nous avons adopté à fixer un objectif de réduction de l'utilisation de la voiture individuelle de 12% d'ici 2027 et de 19% d'ici 2030. C'est dans 5 ans. Nous allons voter pour la demande de subvention qui est présentée mais nous regrettons que le projet présenté ne fasse pas rêver. On a l'habitude sur des projets d'aménagements de voir des photos sur les îlots de fraîcheur etc... On serait intéressé de pouvoir se projeter, de pouvoir envisager positivement ce qui va se passer sur la commune en terme d'aménagement vélo. De façon plus terre à terre, il n'y a pas de calendrier donné et c'est une question qui se pose pour pouvoir se projeter. Et puis enfin, nous espérons que l'élan qui sera donné par ce projet déclenchera une vraie politique pour les vélos sur notre ville en plus d'une politique pour les transports publics.

M. LE MAIRE – Je vous remercie madame de votre remarque. Je peux dire une chose : j'ai organisé une réunion il y a quinze jours, trois semaines justement sur ce dossier. Je vous ai invité, je n'ai jamais eu de réponse de votre part sur l'aménagement de toutes les voies que nous avons cité là puisque nous les refaisons entièrement. Je vous ai invité à cette réunion qui était au Café Cultures. Bien entendu, comme d'habitude, quand il s'agit de réunion où il faut prendre des responsabilités et assumer, vous êtes absente. J'ai l'habitude de cela. Ne vous inquiétez pas. Donc je ne peux admettre ce que vous dites étant donné que vous avez été invitée. J'ai reçu tous les gens du quartier et il y avait votre absence. Voilà, c'est tout ce que j'ai à répondre à votre question madame car vous vous permettez de dire que vous n'y êtes pas et qu'il faut reparler de l'aménagement du quartier. Je vous remercie.

**Mme HIDRI et M. DAMERVAL ne prennent pas part au vote.**

**Approuvée à l'unanimité**

Pour : 29

Abstention : 0

Contre : 0

**DCM 24-10-080 Convention d'occupation temporaire du domaine public passée avec SFR pour l'installation de relais radiotéléphoniques. Parcelle cadastrée AM 69, sise à DRAVEIL, 44 rue du bout des creuses (site CTM-Mainville)**

**DCM 24-10-081 Convention d'occupation temporaire du domaine public passée avec SFR pour l'installation de relais radiotéléphoniques. Parcelle cadastrée AY 16, sise à DRAVEIL, 55, rue Ferdinand Buisson (site CTM-Fournier)**

**DCM 24-10-082 Convention d'occupation temporaire du domaine public passée avec SFR pour l'installation de relais radiotéléphoniques. Parcelle cadastrée AI 1159, sise à DRAVEIL, 171 rue Pierre Brossolette (site parc château des Sables)**

M. LE MAIRE – Effectivement, je suis en train de négocier avec SFR trois projets de pylônes pour aménager et améliorer tout le réseau téléphonique. Donc vous voyez qu'il y a trois sites qui sont prévus, c'est le Château des sables, le CTM Mainville et le CTM Fournier. Il s'agit d'approuver les trois projets de conventions temporaires du domaine public pour l'implantation de relais radiotéléphoniques par la société SFR. Il faut savoir que j'ai négocié avec SFR puisqu'il donne 12 500€ par pylône et par an. Moi j'ai négocié, j'ai demandé 15 000€ et ils ont acceptés. Et ensuite j'ai redemandé, c'est qu'il y a trois opérateurs qui vont être sur ce pylône mais je suppose qu'ils en remettront d'autres par la suite. Je leur ai dit que je souhaitais voir comment ça se gèrait et ils m'ont dit que ça sera 1 000€ par opérateur supplémentaire et par pylône. Et cela va permettre d'avoir sur tous le réseau de la Ville, de meilleures communications. Donc vous avez trois sites. On va commencer d'abord par Mainville et par Fournier. Ensuite on passera dans le Château des Sables.

M. GUIGNARD – Je dois d'abord préciser que nous avons reçu les documents relatifs à cette délibération hier dans la journée. C'est très tardif pour des projets de cette ordre. Néanmoins, comme le permet la procédure, il nous apparait indispensable qu'une simulation d'exposition au champs électro magnétique soit demandé par M. le Maire et mis à la disposition des habitants de la commune. Il s'agit d'apporter tous les éléments pour que chacun puisse se faire une idée sur la nécessité de ces équipements et sur l'impact paysager de ces trois antennes. Nous ferons remarquer qu'une antenne fera 42 m de hauteur soit l'équivalent d'un bâtiment de quinze étages faisant de cette antenne certainement la structure la plus haute de la commune. Il s'agit pour

nous de ne pas précipiter les choses et d'inclure les habitants dans votre projet. Nous vous demandons donc le report de cette délibération sinon, nous voterons contre.

M. BATTESTI – Je voudrais faire un petit complément d'information par rapport à ce que vous dites. Je ne conteste pas le fait que vous ayez pu recevoir les documents en retard. Ça je ne sais pas. Je ne suis pas à votre place. Je veux juste vous rappeler deux ou trois petites choses, on a tous des smartphones autour de la table, on est tous en 5G, on veut tous avoir des bandes passantes pas possible soit pour regarder Netflix, soit pour tout faire, travailler potentiellement. J'ai eu à faire à Robin des toits à une certaine époque où vous n'étiez pas encore aux affaires pour une antenne qui était posée, je parle sous le contrôle du Maire, parce qu'il en a le souvenir, parce qu'il était dans d'autres fonctions à ce moment-là, en face de la base de loisirs. On avait eu ce débat. Pour poursuivre sur le sujet. Moi je suis plutôt sur la méthode à l'italienne c'est-à-dire qu'en fait pour réduire la radiofréquence dont vous parlez qui est juste, plus vous multipliez les antennes, moins le signal émetteur est puissant. Donc si vous avez un maillage territorial de bonne facture avec des gens qui respectent les normes en vigueur, qui sont très très classifiées, il n'y a pas un véritable sujet sachant que, évidemment il faut respecter les règles, notamment les proximités d'écoles. Et quand on parle de rayonnement, je vais vous donner un exemple M. Guignard qui va certainement vous parler : est-ce que vous connaissez l'IGR (Institut Gustave Roussy) ? vous le visualisez ? Levez la tête et visualisez ce qu'il y a sur le toit. C'est rempli d'antennes de tous types pour arroser en téléphonie, pour arroser en renvoi de signaux divers et variés. Et pourtant, nous sommes sur un hôpital de pointe au niveau mondial, au niveau du traitement du cancer. Donc s'il y avait bien un endroit qui pourrait être sensible, c'est bien celui-là. Quand vous parlez de radiofréquence, j'imagine que vous êtes au fait, on est sur des effets parapluie. Quand vous êtes en dessous, vous pouvez avoir une radiation en fonction de la nature de l'antenne. Nous sommes sûr de nouvelles générations d'antennes. Normalement, si les choses sont bien faites et dans les normes et comme il le faut, vous n'avez pas un rayonnement direct, vous pouvez avoir un micro rayonnement à distance mais ce qui est le plus important c'est d'avoir la multiplication. Plus vous aurez d'antennes moins vous aurez de soucis justement avec une augmentation des hausses de fréquentation pour les radiations. Nous avons eu un problème et je pense que vous devez vous en rappeler aussi. En face de l'école du Belvédère, M. Privat doit être au courant aussi et s'en rappeler aussi, on a eu de grosses études d'impacts qui se sont avérées négatives. Les craintes sont normales et légitimes. Je pense qu'il y a d'innombrables parents autour de la table, c'est normal d'avoir des inquiétudes mais il ne faut surtout pas faire l'inverse c'est-à-dire de provoquer la peur chez les gens parce que sinon ce n'est plus possible, on n'y arrivera pas.

M. LE MAIRE – J'ai juste une petite remarque à faire à cela. Vous savez que l'on a des commissions, messieurs. Quand on a assisté aux commissions, on sait de quoi on va parler au Conseil municipal. Malheureusement, à cette commission-là, il n'y avait personne comme représentant de l'opposition. Donc je vous remercie d'éviter ce genre de réflexion que vous faites. Commencez par assister aux commissions et vous serez informé. On n'est pas là aujourd'hui pour vous informer mais pour donner la parole. Assistez aux commissions et après vous vous permettrez d'apporter des remarques.

**Approuvée à la majorité des suffrages exprimés**

Pour : 27

Abstention : 0

Contre : 4 (M. GUIGNARD, Mme BOERI-CHARLES, M. DAMERVAL, Mme BELLAY)

**DCM 24-10-083 Renouvellement de la convention relative à la gestion d'un point de contact de l'agence postale des Mousseaux entre la Poste et la Commune**

**M. le Maire donne la parole à M. BATTESTI**

M. BATTESTI – Comme vous le connaissez, l'agence postale des Mousseaux est un service indispensable pour les draveillois permettant de rendre accessible les services postaux de proximité aux habitants du quartier des Mousseaux et de la Plaine des Sables. Monsieur le Maire rappelle qu'une convention relative à l'organisation de l'agence postale des Mousseaux avait été conclue entre la Poste et la commune le 13 décembre 2022. Il convient de renouveler ladite convention pour une nouvelle période. Il est proposé d'approuver la convention entre la Poste et la Commune relative à la gestion d'un point de contact de l'Agence postale des Mousseaux et d'autoriser le Maire à signer cette convention ainsi que tout document y afférent.

M. DAMERVAL – Le gouvernement que vous soutenez puisqu'il appartient à votre majorité, a décidé de supprimer de 50 millions le subventionnement du service postal de proximité. Ce qui va mettre à la mal la question du service postal de proximité dans notre département et on se rend compte que ces 50 millions vont manquer. On se rend compte que l'agence des Mousseaux est un endroit qui est extrêmement fragile. Alors

vu que vous soutenez cette majorité, je vous conseille de demander au Président de la Communauté d'agglomération, au Président du Département que vous soutenez et au Ministre qui siège au sein du Conseil des Ministres de renoncer à la baisse de 50 millions pour les services postaux du Département.

**Approuvée à l'unanimité**

Pour : 31

Abstention : 0

Contre : 0

**DCM 24-10-084 Indemnités des agents participants aux opérations électorales de tenue d'un bureau de vote**

**M. le Maire donne la parole à M. BATTESTI**

M. BATTESTI – L'occasion m'est donné puisqu'il y a passation de fonction comme cela a été dit tout à l'heure. Je vais profiter de l'occasion pour remercier tous les services des Affaires générales puisqu'en fait ils ont fait un gros boulot et ils ont eu à me supporter pendant un certain temps. Donc je tenais à les remercier pour tous le travail effectué. Dans le cadre des élections, les agents municipaux sont tenus à effectuer des heures supplémentaires (tenue des bureaux de vote, montage et démontage du matériel, organisation et logistique des scrutins). En 2024, la dissolution de l'assemblée nationale a provoqué l'organisation de deux tours de scrutin qui n'étaient pas prévus au budget. Ainsi il convient de revoir les indemnités concernant les travaux supplémentaires effectués par les agents lors de ces consultations électorales par le biais d'une indemnité forfaitaire de 300 euros brut pour les agents mobilisés dans les bureaux de vote (indemnité forfaitaire : jour élection) majorée de 200 euros brut pour le personnel d'encadrement du bureau central (majoration pour l'astreinte week-end (00h – 24h)). Il est demandé au Conseil municipal d'approuver le montant de l'indemnité. J'espère que vous allez dire oui.

M. DAMERVAL – M. le Maire, ce n'est pas gratuit et pourtant, on va dire oui. D'abord, je voudrais commencer par remercier les services qui ont contribué à la bonne organisation de ces élections dans un délai extrêmement court alors qu'on venait d'avoir une dissolution qui n'était vraiment pas prévue. Alors, il est normal aujourd'hui que l'on vote puisqu'il y a une charge supplémentaire au budget. C'est pour ça que l'on votera naturellement cette indemnité avec toujours ce remerciement à destination des agents. Maintenant, on a appris en début de conseil municipal que la personne qui sera en charge de ce sujet était une personne dont on a pu lire dans la presse, qui aurait tenue des propos qui n'étaient pas à la hauteur ...

**Approuvée à l'unanimité**

Pour : 31

Abstention : 0

Contre : 0

**DCM 24-10-085 Révision des tarifs et taxes communales des cimetières**

**M. le Maire donne la parole à M. BATTESTI**

M. BATTESTI - Les concessions sont accordées aux bénéficiaires moyennant le paiement d'une redevance dont le tarif est fixé par le Conseil municipal. La Ville a entrepris un important travail de valorisation et d'aménagement du cimetière de Sénart avec notamment l'engazonnement du cimetière, la reprise complète d'une parcelle qui correspond quand même à 400 places ce qui n'est pas rien, la réfection des allées, la création d'un lieu de recueillement, d'un jardin du souvenir et de plusieurs columbariums pour que ce soit un peu plus accueillant et moins austère comme pourrait l'être un cimetière dit conventionnel. Une fois de plus, je remercie l'équipe municipale de m'avoir laissé libre recours à certaines largesses. Et je remercie surtout aussi les services techniques qui ont bien contribué à tout ça. Les différents travaux d'entretien et d'amélioration, le coût des reprises des concessions annuelles ainsi que la prise en charge des obsèques des personnes « sans ressources suffisantes » supportées par la Ville justifient de procéder à une révision tarifaire. Depuis 2021, les administrés ont la possibilité d'acheter une concession avec une semelle déjà posée. Pour rappel, le règlement des cimetières impose la pose d'une semelle dans les 90 jours suivant l'achat. Cette semelle permet de délimiter la concession et assure la stabilité et la durabilité du monument. Or, à ce jour, aucun achat de ce type n'a été enregistré car ces semelles ne sont plus aux normes ou très abîmées et par conséquent inaccessibles. C'est pourquoi il est demandé au Conseil municipal d'approuver la hausse des tarifs et la suppression de la vente de concessions avec semelle.

M. RAGUENES – On a eu un problème avec les cimetières sur des surfaces qui ont été reprises par les municipalités parce que des tombes avaient disparues et certaines familles se sont retrouvées embêtées. Il a fallu leur expliquer ce que l'on a fait des restes humains et cela serait bien que l'on en parle un peu parce que l'on va être approché probablement tous par la population qui risque de nous demander : « Oui, moi j'avais un oncle, j'avais ceci, j'avais cela, qu'est-ce que c'est devenu ? ». Je voudrais que l'on nous explique.

M. BATTISTI – Il y a des sujets plus heureux que celui-là. Vous le savez comme moi, jusqu'à très peu de temps, au niveau national, on parlait sur des concessions dites perpétuelles. De plus en plus de gens ne visitent plus leurs morts pour x raison, peu importe lesquelles. Il se trouve que nous, sur Draveil, nous avons une popularité supplémentaire. C'est que nous avons deux hôpitaux de gérontologie avec des gens qui pouvaient être aussi sans ressource donc ce qu'on appelle vulgairement, je n'aime pas le terme, les indigents. Ils étaient au fond du cimetière. Je pars du principe que tous le monde a le droit à avoir la dignité quand on part dans l'au-delà. Et en fonction de nos convictions, peu importe lesquelles, en tout cas c'est le minimum requis. Par respect pour ces personnes, il y a des lois qui existent. C'est-à-dire, quand j'ai soumis le projet au Maire et qu'il m'a donné quitus. J'ai travaillé avec les services techniques et évidemment les Affaires Générales sur le sujet. En aucun cas, parce que certains pourraient penser le projet dit, comme on disait dans le temps, la fosse commune. Ça n'existe pas et de toute façon ça n'était pas la volonté qui habitait la manœuvre. C'est un peu compliqué de parler de ça et si ça peut froisser des gens, il faut me le dire et je m'arrête tout de suite. Tous les restes humains, quand bien même c'est 10 cm<sup>3</sup> ou 15cm<sup>3</sup> de restes avec le temps on les prend, c'est identifié parce qu'on a identifié évidemment les tombes au moment où ils sont enterrés. Ils sont mis dans des cases, dans des boxes spécifiques. C'est une entreprise spécialisée que la Ville a payée et ça coûte très très cher parce que c'est très classifié, très bien coordonné et donc c'est mis à un endroit qu'on a fait construire. Encore une fois, on a été obligé de prendre à notre charge un budget particulier pour pouvoir installer toutes ces petites boîtes et si monsieur x veut être recherché par un membre de sa famille qui était à l'autre bout de l'Australie et qui veut le visiter et que la concession n'est plus échue et que toutes les choses ont été faites avec chronologie et ordre et méthodes, ils pourront savoir où sont identifiés les restes de son défunt. C'est très très important parce que beaucoup de gens pensaient que l'on pouvait retourner la terre. C'est fini, ça ne marche pas comme ça et heureusement d'ailleurs. Il faut avoir un peu de respect pour certaines choses même si le respect des choses se perd de plus en plus de nos jours, je vous l'accorde. Est-ce que j'ai bien répondu à ta question Alain ?

M. RAGUENES – En fait, c'est exactement ce que je voulais entendre. Et je voulais que les choses soient claires à toute à chacun.

**Approuvée à l'unanimité**

Pour : 31

Abstention : 0

Contre : 0

**DCM 24-10-086 Prêt de salles communales aux associations à titre gratuit**

**M. le Maire donne la parole à Mme JOURDANNEAU-FORT**

Mme JOURDANNEAU-FORT – Toujours dans la même lignée du prêt à titre gracieux, il vous est demandé d'accepter le prêt aux associations ANTA PERCUSSION, EJEP et MULAOGWADA qui ont fait la demande.

**Approuvée à l'unanimité**

Pour : 31

Abstention : 0

Contre : 0

**DCM 24-10-087 Tarification séjour au ski à la NORMA**

**M. le Maire donne la parole à Mme HIDRI**

Ce séjour au ski sera de 8 jours et 7 nuits, du 22 février au 1<sup>er</sup> mars 2025. La différence par rapport à l'année dernière c'est que nous avons décidé de réduire l'âge. Nous passons sur une tranche d'âge de 9 ans au lieu de 12 ans. Ce sont donc des jeunes de 9 ans à 15 ans et nous avons augmenté le nombre de bénéficiaires puisque nous passons de 14 jeunes bénéficiaires à 22 jeunes bénéficiaires. Vous dire que, également la tarification pour les familles n'a pas changé par rapport à l'année dernière. Elle n'a pas augmenté, c'est toujours 200 euros pour un séjour de 8 jours. Et que la Ville vous propose de voter une prise en charge de la Ville à hauteur de 13 760 euros pour ce séjour. Donc c'est pour 22 jeunes et 5 animateurs qui les

accompagneront. Pour ces 27 personnes, nous nous chargerons auprès de la Ville de faire le maximum pour avoir les subventions de la CAF puisque nous pouvons prétendre à une subvention de 2 500 euros pour accompagner ce projet en direction des plus jeunes des quartiers des Mazières.

Mme BOERI-CHARLES – Par rapport à l'année dernière, nous saluons l'ouverture du séjour à davantage de jeunes. Nous continuons toutefois à regretter que la tarification ne soit pas modulée selon les ressources financières des familles. C'est une remarque que l'on a sur tout un tas de choses dans la commune : la cantine, l'étude, etc... Et là, ça se traduit également. Nous voterons toutefois pour afin de montrer notre soutien à des actions sociales et de jeunesse.

**Approuvée à l'unanimité**

Pour : 31

Abstention : 0

Contre : 0

**DCM 24-10-088 Renouvellement de l'adhésion au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs et d'état civil**

**M. le Maire donne la parole à M. BATESTI**

M. BATESTI – Nous sommes contraint par la loi de faire des reliures systématiques et obligatoires pour être en conformité avec la législation.

**Approuvée à l'unanimité**

Pour : 31

Abstention : 0

Contre : 0

**DCM 24-10-089 Rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine – Exercice 2023**

M. LE MAIRE - Les dispositions de la 5<sup>ème</sup> partie du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les termes de l'article L.5211-39 imposent à chaque établissement public de coopération intercommunale la diffusion d'un rapport retraçant l'activité de l'établissement arrêté par l'organe délibérant. Il est donc proposé au Conseil municipal de prendre acte du rapport d'activité de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine de l'exercice 2023. Ce rapport présente d'un point de vue opérationnel, mais aussi fonctionnel, les grandes réalisations de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine pour l'année 2023.

M. GUIGNARD – Le rapport est l'occasion d'évoquer la situation du Président de notre agglomération. Après sa nomination comme Ministre, M. Durovray cumule désormais de nombreux mandats et fonctions...

M. LE MAIRE – Attendez, on vous parle du rapport 2023, je ne vois pas en quoi vous m'expliquez qu'il a été nommé. On parle de 2023, on ne parle pas de l'avenir. Si vous avez des choses à dire sur 2023, vous le dites puisque vos sièges là-bas mais vous n'extrapolez pas sur le reste.

**PREND ACTE : 31**

M. LE MAIRE – Merci. On va passer aux questions orales. Il y a 4 questions posées par Draveil Transition Démocratique, Ecologique et Sociale. Comme je l'ai dit tout à l'heure.

**Question n°1 : Accueil périscolaire**

Mme BOERI-CHARLES - Nous sommes un mois après la rentrée et nous sommes déjà, ou encore, si l'on se réfère aux années précédentes, conduits à vous interroger sur le service public de l'accueil périscolaire. La situation de sous-effectifs chronique entraîne un service dégradé pour les enfants, des contraintes pour les parents, de mauvaises conditions de travail pour les agents. L'approche des vacances scolaires de la Toussaint suscite des inquiétudes légitimes, quand on se souvient de la privation d'activités pour les enfants l'année dernière ou de l'épisode qui a ému les parents cet été, lorsque des enfants de centre de loisirs se sont retrouvés à avoir pour activité le nettoyage de voitures... (oui aux batailles d'eau, mais à hauteur d'enfant !).

Il est de votre responsabilité d'assurer le bon fonctionnement de ce service public, avec une obligation de résultats. Pour cela, il faut s'en donner les moyens.

Par conséquent pourriez-vous éclairer les citoyens sur :

1. Les modifications qui ont été apportées depuis la rentrée au fonctionnement du service périscolaire.
2. Le déficit actuel de personnel par rapport à ce qui serait nécessaire pour assurer un service de qualité.
3. Vos propositions concrètes pour revaloriser les salaires des métiers de l'animation et ainsi constituer une filière attractive.
4. L'effort budgétaire qui y sera attaché pour l'exercice 2025.

### ***M. le Maire donne la parole à M. PHILIPPE***

M. PHILIPPE – Je vais répondre en priorité sur l'incident de cet été. Donc toutes les personnes qui étaient présentes cet été sur le site, sur ce fameux lavage des voitures, ont été reçues et on leur a rappelé les règles élémentaires en tant qu'éducateurs auprès des enfants. Donc des rappels ont été effectués auprès des équipes pour tout le personnel. Auprès des équipes, pour que les activités proposées ne soient pas en décalage avec les objectifs éducatifs du service périscolaire et qu'aucun enfant ne soit détourné vers des tâches inappropriées. Donc on a reçu bien-sûr tous les référents pour leur expliquer que leur travail principal c'était justement tout ce qui était projet pédagogique qui est suivi par madame Natasha Payeur et je remercie l'ensemble des personnels parce que, malgré cet incident, ils font un travail extraordinaire auprès des enfants.

M. ROUSSET – Je vais compléter sur l'attractivité. Juste pour quelques rappels, l'animation des 78 agents qui ont été concernés par la prime pouvoir d'achat. Au 1<sup>er</sup> septembre, nous avons fait une revalorisation de l'IFSE pour l'ensemble des agents de la Ville qui avait un IFSE inférieur à 100 euros, ils sont passés à 100 euros. Cela concerne 90 agents au sein de la filière animation. Pareil, les contrats d'accroissement, nous les avons placés en vacant, cela veut dire que désormais ils sont éligibles à la prime annuelle qui est versée en deux fois. Ils sont aussi éligibles à tout ce qui est action sociale donc l'Amicale du personnel. Ils ont aussi accès à l'organisme social Plurelya. Et puis surtout ces postes qui deviennent vacants, s'il y a satisfaction, se sont des postes qui peuvent être, après un certain délai, donner lieu à une titularisation. Maintenant ce que vous avez soulevé c'est le point que nous soulevons chaque année hélas. Quand vous regardez les chiffres sur toute la France, et si vous regardez aussi toutes les communes autour de nous, c'est de plus en plus compliqué.

Alors, il y a des villes qui décident de passer ça sur du privé en faisant une DSP. Nous ce n'est pas notre choix, on gère tout, on essaie de garder tout pour le gérer au mieux. Néanmoins, en France il reste toujours 30 000 places d'animateurs, c'est juste énorme. Donc voilà. Moi je remercie encore tous les services de l'enfance mais aussi les services de la logistique, tous les services qui travaillent dans les écoles, les ATSEM. Tout à l'heure on a parlé de la charte ou c'était vraiment un engagement prioritaire et je peux vous certifier que nous veillerons à son application. Pour nous, on essaie au maximum de le rendre attractif comme nous le pouvons mais en tous cas le travail des services ressources dans leur globalité est très important. Donc vous voyez toutes ces propositions ça vient du service Ressources que je remercie aussi pour le travail qu'ils ont fait et nous allons poursuivre pour garder des animateurs et en tous cas en attirer de nouveaux.

### **Question n°2 : Services publics (transports, piscines, cinéma, etc.)**

M. GUIGNARD - Le recours systématique au secteur privé semble devenu la boussole guidant les choix en matière d'équipements pour notre ville. Entre la vente de notre patrimoine municipal, les conventions d'investissement et les délégations de service public, on observe une déresponsabilisation croissante des collectivités organisatrices ou délégantes. Ce phénomène affecte directement plusieurs secteurs essentiels : les transports publics, les activités sportives, de loisirs et culturelles.

Ainsi, nous assistons à une érosion progressive des services publics :

- Les conditions de transport se détériorent du fait de la privatisation.
- Pour la troisième année consécutive, la piscine à vagues de l'Île de loisirs du Port aux Cerises reste fermée.
- L'échec de la réimplantation d'un cinéma en centre-ville ne peut être que constatée.
- La fermeture d'Aqua Sénart, après une transition chaotique, affecte gravement l'accès aux

activités sportives pour nos concitoyens.

Il semble que derrière chaque défaillance, nous trouvons des décisions bien orchestrées : ici, un forfait d'externat, là, une garantie financière ou encore une contribution de service public.

Notre question est donc la suivante :

Quelles leçons tirez-vous de la dégradation des services publics dans notre ville ? De plus, nous aimerions des réponses précises sur les points suivants :

1. Quand allez-vous vous mobiliser pour améliorer les transports en commun dans notre ville ?
2. Pouvez-vous nous donner une nouvelle date d'ouverture pour le cinéma ?
3. Quand les conditions d'utilisation d'Aqua Sénart seront-elles enfin améliorées ?
4. Quelle sera la contribution de service public dans la prochaine délégation de service public (DSP) pour l'Île de loisirs du Port aux Cerises, avec ou sans la piscine à vagues ?

#### **M. le Maire donne la parole à Mme JOURDANNEAU-FORT**

Mme JOURDANNEAU-FORT – Donc vous soulevez la question du glissement en général du public vers le service privé. Mais je ne sais pas de quelle ville vous parlez parce qu'il serait quand même intéressant de préciser ou vous voyez à ce point la privatisation de nos services dans la ville. Alors, je vais vous faire un petit rappel parce que visiblement vous n'avez pas en tête que la grande majorité des services de la ville nous la travaillons nous-même en régie. Je peux rappeler nos aides ménagères, nos aides-soignantes, la Résidence du Parc qui est gérée aussi en Régie, les services techniques, la voirie, l'entretien et puis vous mentionnez la culture. Et alors là ça me fait mal parce que la culture ici à Draveil on est peut-être les seuls de l'agglomération et on gère de A à Z avec mon équipe. Donc c'est administré directement par la municipalité. Puis vous critiquez la gestion du périscolaire. Tout ne va pas bien effectivement. Les régies c'est difficile mais nous y tenons. Et contrairement à d'autres communes y compris de gauche qui externalisent les services essentiels comme la garde d'enfants à Paris par exemple, les grandes DSP sur les grands groupes que vous connaissez, nous, nous avons fait le choix de maintenir une gestion publique. Vous avez également parlé du cinéma, nous l'avons déjà expliqué à plusieurs reprises, c'est un projet qui est porté par une entreprise privée pour une exploitation sur Paris Jardins avec des locaux privés qui appartiennent à Paris Jardins. Effectivement, il y a des difficultés, vous le savez bien évidemment. Mais ce n'est pas pour ça que la ville a abandonné ce projet et que nous restons actif sur le partenariat avec de nouveaux investisseurs. Et donc ce projet prendra effectivement peut être plus de temps mais nous tenons à satisfaire l'attente des draveillois. Donc nous allons trouver une solution puisque nous avons déjà des pistes. Je vais passer la parole à Thierry BATTESTI mais sur les transports sachez que je suis en contact avec le nouveau ministre des transports qui est attentif à nos problématiques locales et qui ne manquera pas évidemment de venir à notre aide. Et maintenant, je passe, avec l'accord de Monsieur le Maire sur les points Ile de loisirs et Aqua Sénart, la parole à M. BATTESTI.

M. BATTESTI – Merci Monsieur Guignard pour vos questions. Concernant l'Île de loisirs, vous citez le fait comme quoi ça fait trois ans qu'il y a une fermeture. J'aurai aimé que vous remettiez l'église au centre du village, que vous donniez les choses dans le bon ordre. La 1<sup>ère</sup> année, nous avons eu des soucis techniques. Donc, il y a un effort considérable de la part de la Région pour un investissement de 500 000 euros hors taxe pour la réfection complète de l'espace baignade. La 2<sup>ème</sup> année, nous sommes la veille de l'ouverture, un hasard, je ne sais pas mais il y a une enquête de la Police qui est en cours. Il y a eu le feu à l'équipement. J'aurais aimé que vous le souligniez dans votre question, votre interrogation à destination du Maire. Mais je peux comprendre parce que c'est vrai que c'est rageant et j'imagine que vous partagez la même rage que moi de priver plein de gamins sur le territoire de l'Île de France et notamment nous en proximité de cet équipement. En tout état de cause on s'est retrouvé avec une piscine HS qui avait été refaite à neuf. Pas une piscine, un bassin ludique pour aller dans l'eau parce qu'une piscine le concept n'est pas le même. La Région a remis 600 000 euros. Donc faites les additions, ça commence à faire un petit chiffre. Et en palliatif, la Région avec les communes et le Département, il ne faut quand même pas l'oublier aussi, on a mis un bassin de nage pour ne pas priver des populations qui ne peuvent pas se rendre à droite et à gauche, on a mis un bassin de nage : 176 000 euros le coût pour rendre service, pour ne pas laisser les gamins comme ça. Donc, les efforts ont été faits et produits. L'enquête est en cours et je tiens à remercier les membres du SMAEG, et il y en a trois autour de la table. Ils m'ont laissé carte blanche sur le sujet. Concernant cet incident volontaire, il y a eu un manquement notoire d'une entreprise qui était sous DSP, sous contrat, qui n'a pas fait les choses dans les règles de l'art, c'est-à-dire avoir la sécurisation du site et de l'ouverture de l'équipement. Avec le soutien des membres du SMAEG, j'ai porté plainte pour manquement contre une DSP. Le tribunal de Versailles nous a

donné raison Monsieur Guignard. Donc, ils sont à l'amende par rapport à un manquement. Je vous donne l'information car il n'y a rien de confidentiel là-dessus. Maintenant, ils sont sous contrainte de résultat. Nous sommes en 3<sup>ème</sup> année. Maintenant, on a un autre sujet avec EQUALIA et MINOS c'est qu'ils n'ont pas voulu exploiter la piscine. Donc là c'est encore un manquement notoire. C'est un manquement notoire d'une entreprise qui est liée par contrat entre une DSP et une entité publique. Donc, avec tous les partenaires, j'ai eu le vice-président de la Région sur le sujet. J'ai eu le Président du Département qui est aussi Ministre depuis peu mais qui n'était que vice-président sur le sujet et les 3 Maires des villes d'assises. Et donc les 3 Maires et ces deux personnes étaient sur la même ligne : on fonce, on y va et on ne lâche rien. Donc sur ce sujet, c'est en cours. Je ne peux pas prétendre du résultat car se sont des procédures. Sachez quand même pour information que le montant demandé que j'ai mis en œuvre avec un cabinet d'avocats en appui qui date d'aujourd'hui et qui est arrivé au tribunal de Versailles, c'est une somme où on n'est pas loin du million parce que je pars du principe qu'il y a eu une perte très forte. Donc on doit avoir un remboursement lié à la perte aussi dans l'investissement que dans le fonctionnement et en termes d'image parce que c'est aussi pénalisant. Je vais revenir sur les DSP, je suis dans l'obligation de réserve comme vous le savez parce que nous sommes en procédure justement pour un renouvellement de DSP. La Région a eu la volonté de créer ce que l'on appelle une SEM pour ceux qui ne connaissent pas c'est une société d'économie mixte pour reprendre les îles de loisirs pour de nouveaux concepts. Sachez que tout le monde est sur le même axe, peu importe le bord politique, pour défendre l'île de loisirs. Voilà l'échéance, c'est le 31 décembre. Nous sommes attentifs et on sera vigilant sur l'ensemble. Et pour Aqua Sénart, je pense qu'il y a des procédures qui vont être lancées pour vérifier un peu tout ce qui s'est passé au niveau du prestataire.

Mme HIDRI – J'avoue ne pas bien comprendre, je parle d'un de mes secteurs qui est celui de la Petite Enfance, et malheureusement, on sait qu'il y a une actualité brûlante sur les DSP et on sait ce qui a pu se passer au niveau du privé dans la Petite Enfance. Quand même, de mettre en exergue que sur la Ville de Draveil on est une des villes de l'Essonne les mieux dotées en matière de service Petite Enfance et en Régie directe. Nous avons sur la ville de Draveil, de mémoire, sept structures et deux Relais Assistantes Maternelles. Sur les sept structures d'accueil à la Petite Enfance, nous avons une seule structure avec laquelle nous avons un partenariat et c'est la Croix Rouge. Je ne peux pas vous laisser dire ce genre de propos parce que faire un partenariat avec la Croix Rouge pour pouvoir accueillir, et cette crèche a été montée dans cette volonté et c'est une volonté très forte pour la Ville, pour pouvoir accueillir des enfants en situation de handicap. Et donc nous avons les six autres structures qui sont en Régie directe où nous accueillons beaucoup de berceaux. Et vous avez voté récemment des nouveaux postes pour avoir des équipes en renfort pour venir encore appuyer le personnel de la Petite Enfance parce que nous avons vraiment confiance en eux et nous les remercions pour le travail qui est fait. Nous savons que c'est dur et que c'est difficile de recruter. Si vous prenez l'exemple même du service de la Petite Enfance où dans d'autres communes il y a des structures qui passent en DSP, où il y a très peu de structures en Régie directe. Même si c'est compliqué par les temps qui courent, même si on sait que l'on a un personnel qui est très fiable et méritant, vous ne pouvez pas dire ça sur la Ville de Draveil. Je parle de la Petite Enfance mais c'est valable sur tous le reste, au contraire il y a un effort très important qui est fait pour pouvoir gérer les choses en direct par la Ville.

M. BATTESTI – Je voulais juste faire un complément Monsieur Guignard concernant Etampes. Vous avez entièrement raison parce que j'ai eu la même information que vous par rapport à Etampes, l'île de loisirs d'Etampes. Et ça va être un vrai sujet pour beaucoup de gens parce qu'il y a la Régie qui se lance de manière systématique et automatique.

### **Question n°3 : Pluralisme démocratique**

M. DAMERVAL - Depuis plusieurs mois, nous constatons une série de dérives inquiétantes dans la gestion des affaires municipales avec une tendance à l'appropriation des actions menées par la ville par les seuls élus de la majorité et une pratique de plus en plus répandue où les subventions versées aux associations et aux projets locaux sont présentées comme venant directement de vous, comme si ces fonds étaient issus de votre fortune personnelle, et non de l'argent public provenant du budget de la commune.

Plusieurs événements récents, tant officiels que non officiels, ont également mis en lumière l'exclusion systématique de l'opposition ou à son effacement, ce qui va à l'encontre du principe de représentation démocratique et pluraliste qui devrait régir nos institutions. De plus, nous avons pris note que le groupe de la majorité répond désormais aux tribunes de l'opposition au lieu de permettre leur publication simultanée, ce qui constitue une entorse à la règle de traitement équitable des tribunes.

Dans ce contexte, pouvez-vous expliquer :

1. Comment justifiez-vous ces pratiques qui relèvent d'une gestion autocratique et qui portent atteinte au principe de démocratie locale et de transparence ?
2. Comment entendez-vous rétablir un fonctionnement respectueux de l'ensemble des élus, y compris ceux de l'opposition, pour assurer une représentation équilibrée et pluraliste dans notre commune ?

M. LE MAIRE – Juste avant de passer la parole à Madame Jourdanneau-Fort, je vais dire un petit mot. Moi, je suis heureux de vous voir parce que dans la ville, je ne vous vois jamais quand il y a un problème. C'est toujours comme ça. La réunion de l'autre jour, vous n'y étiez pas. Alors, ne venez pas nous dire que l'on travaille sans vous, c'est vous qui ne voulez pas travailler avec nous.

Mme JOURDANNEAU-FORT – La question des subventions, ça me fâche énormément parce qu'elles sont accordées de manière totalement transparente au sein de la commission où d'ailleurs vous siégez lorsque vous y participez, ce qui n'est pas toujours le cas. Il est étonnant de voir et de vous voir dénoncer une pratique que nous prohibons alors que des villes de gauche allègrement pratiquent le clientélisme. Alors, vous savez que j'adore Paris et oui Paris avec ses pierrots de la nuit par exemple. 1,2 millions d'euros de subvention donnés pour des mimes qui sont là pour calmer l'insatisfaction des habitants qui sont victimes de nuisances nocturnes. Et moi, je vous défie de trouver une seule association à Draveil qui n'ai pas mérité la subvention que nous leur accordons. Ça c'est inadmissible. Vous vous êtes exclu vous-même de la vie publique et Monsieur le Maire vous l'a déjà dit. Et concernant la communication institutionnelle, je vous rappelle que nous respectons strictement le règlement intérieur de notre assemblée. Ni plus, ni moins.

#### **Question n°4 : Violences au lycée de Rosa Parks de Montgeron**

Mme BELLAY - Pouvons-nous savoir, en tant qu'élus de Draveil et par ailleurs ascendants d'élèves du lycée de Montgeron, quelles sont les mesures préventives et éducatives envisagées, tant par Madame la préfète, représentante de l'Etat, M. l'inspecteur académique, responsable éducatif et administratif, et la mairie de Draveil, présente au Conseil d'administration du lycée Rosa Parks de Montgeron ?

#### ***M. le Maire donne la parole à Mme HIDRI***

Mme HIDRI – Tout d'abord un mot pour ces jeunes qui malheureusement ont été agressés parce que certains d'entre vous sont parents et même si on n'est pas parents, forcément il y a des images qui choquent. On sait que c'est un phénomène malheureusement global de la société. Et là nous sommes effectivement concernés parce que c'est à côté de chez nous et certains de nos jeunes draveillois y vont. Donc il y a une attention toute particulière bien évidemment. Je ne siége pas pour ma part au sein du lycée Nadar. Je sais qu'il y a une personne de la commune qui siége au lycée Nadar. Je ne suis pas certaine qu'une personne de la commune siége au sein du lycée de Montgeron tout simplement parce que c'est la ville d'emprise qui a le droit à un représentant. Je suis bien la suppléante à Montgeron de Sylvie Carillon mais comme elle est toujours présente, on ne m'appelle jamais. Donc, la Ville de Draveil, je sais qu'elle siége à Draveil mais si elle siége à Montgeron se serait moi mais en tant que conseillère régionale. Concernant ces violences, nous ne pouvons que tous condamner et regretter. Bien sûr, les choses ont été prises en charge. Ce n'est pas de notre ressort mais de la Préfecture, et de la Police. Vous dire aussi que dans ces cas de figure, il y a une demande de mise en charge de cellule psychologique qui peut être mise à la disposition du personnel et des enfants. Je ne sais pas si ça a été demandé. Vous le savez puisque c'est public, il y a eu un article du Parisien qui vient de sortir. Demain, la Présidente de Région Valérie Pécresse se rendra au lycée de Montgeron pour justement évoquer ces questions de sécurisation. Ce que je peux vous dire c'est que juste après ces incidents, il y a eu la brigade régionale de sécurité, c'est une brigade qui a été mise en place par la Région, qui s'est immédiatement rendue sur place, qui est sur les lieux, qui y est depuis une semaine et qui sécurise vraiment. Pour avoir eu cette expérience à Nadar, je peux vous dire qu'ils sont très efficaces. Je pense que ça se fait en totale collaboration avec la Police Nationale et les autorités compétentes. Depuis des années, à la région Ile de France, il y a des dispositifs de sécurité qui ont été fait et à la commission permanente dernière plus de 320 000 euros ont été voté pour le Lycée de Montgeron pour encore plus de sécurisation. Je sais que demain, la Présidente se rendra au lycée de Montgeron avec la Mairesse de Montgeron qui est celle qui siége au sein du Conseil d'administration et que je suis ceci avec beaucoup d'attention avec le Maire et l'ensemble de l'équipe municipale car, effectivement, il y a nos jeunes draveillois qui y sont. Et donc en dehors de tout ça, on ne peut que regretter tout ce qui se passe pour notre jeunesse aujourd'hui et qui est global, national. J'espère que les

choses pourront s'apaiser et s'arranger. En tout cas, je peux vous assurer que la brigade régionale de sécurisation est un atout certain pour calmer les choses dans les jours qui viennent et dans les mois qui viennent.

M. LE MAIRE – Je tenais à remercier l'ensemble du personnel communal pour tout le travail effectué comme l'a dit Régis Philippe ainsi que Laurent Rousset. Je les remercie pour tout le travail qu'ils font sur la commune car ce n'est pas un travail facile. Et je tiens à remercier aussi tous mes élus de la majorité pour le travail qu'ils font sur le terrain. Eux, ils sont sur le terrain en permanence et je les en remercie.

M. le Maire remercie les membres de l'assemblée et clôt la séance.  
La séance du Conseil est levée à 20h28.

**M. MABROUK Mehdi**  
Secrétaire de séance



**M. PRIVAT Richard**  
Maire de Draveil



*Les délibérations et la liste des délibérations sont consultables en Mairie, au Secrétariat Général,  
aux heures d'ouverture des bureaux*